

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 17: Technologie du bois

Artikel: Revitaliser l'industrie du bois en Suisse
Autor: Christen, Yves / Hohler, Anna
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revitaliser l'industrie du bois en Suisse

Depuis début 2007, l'ancien conseiller national Yves Christen est président d'AventiBOIS. But du projet : la création d'un pôle technologique à Avenches, qui réunisse les différentes unités liées au sciage et à la deuxième transformation du bois.

TRACÉS: Quelle est la situation de l'industrie du bois suisse? Quels changements subit ce secteur?

Yves Christen: Depuis Lothar, la transformation de ce secteur s'accélère. En 2005, on a récolté en Suisse 5,28 millions de m³ de bois. C'est environ deux millions de moins que ce que la forêt produit (croissance utile de 7 mio.). Mais c'est 17% de plus que la moyenne des années antérieures à Lothar (1995-99). Avant, il y avait en Suisse environ 400 scieries, de très petites à moyennes, 200 000 m³/an pour la plus grosse. Actuellement, il y a de grandes scieries en projet et en phase de réalisation (600 000 m³ de résineux à Ems dans les Grisons, avec des fonds publics cantonaux). De nombreuses exploitations s'agrandissent et de plus petites disparaissent par manque de rentabilité, de concurrence ou de succession pas assurée. Le bois exploité se répartit en 64% de grumes, 24% de bois-énergie et 12% de bois d'industrie et divers. Les résineux représentent les trois quarts de la production et les feuillus un quart. Ces derniers sont en augmentation, entre autres pour des raisons de réchauffement climatique.

T.: Que se passe-t-il du côté de l'économie forestière, qui passe pour être déficitaire?

Y. C.: L'économie forestière suisse n'est pas déficitaire, si l'on accepte le constat que les prestations de sécurité, de délassement, de protection, de biodiversité et de cadre paysager ne sont pas financées par autre chose que les soldes de frais des collectivités publiques propriétaires de forêts. Les subventions versées par les Cantons et la Confédération ne compensent plus qu'une partie de ce manque de recettes. Le débat sur le financement de ces externalités a été biaisé par une polémique stérile sur le soi-disant manque de performance des propriétaires et des entreprises forestières. Le retour des prix à des niveaux acceptables et les perspectives

de rémunération des matières premières laissent entrevoir que les bénéficiaires de la vente des bois pourront payer les frais de production des autres prestations. La vérité des coûts et effets des diverses fonctions de la forêt n'en sera pas renforcée pour autant.

T.: Pour quelles raisons le bois suisse est-il actuellement sous-exploité?

Y. C.: Les raisons sont essentiellement économiques: dès qu'il faut des équipements spéciaux liés aux pentes (câblage, hélitreuillage, etc.), cela coûte cher et dépasse la valeur du bois. Le transport sur de grandes distances pénalise le prix payé aux propriétaires forestiers. Par ailleurs, notamment pour le bois feuillu, nous ne disposons pas de suffisamment de capacités de sciage et de transformation en Suisse. Cela dit, les propriétaires et les entreprises forestières ont bien rationalisé le travail de récolte, tant sur le plan de la mécanisation que des processus de travail. Le faible taux de renchérissement salarial des dix dernières années a été plus que compensé par les gains de productivité.

La sous-exploitation se concentre dans les zones difficiles d'accès et de forte pente (récolte plus coûteuse), les zones de propriété privée aux parcelles de petite taille (manque d'intérêt économique et difficulté de travailler rationnellement) et dans les forêts produisant à ce stade des bois peu intéressants sur le marché (petits diamètres, essences sans intérêt, grumes à la forme peu intéressante pour l'industrie).

T.: Comment remédier à cette situation?

Y. C.: Pour le bois résineux, les capacités de sciage sont maintenant suffisantes en Suisse. Les prix ayant bien augmenté – bien qu'ils n'aient pas encore atteints le niveau d'avant Lothar –, l'offre de bois est stimulée. Par ailleurs, la bonne situation économique engendre des carnets de commande bien garnis chez les scieurs. De plus, le bois augmente sa part dans la construction.

Le prix des énergies fossiles ayant augmenté, celui du bois-énergie a progressé en parallèle, ce qui, par contrecoup, a permis d'augmenter le prix des bois de trituration destinés

à l'industrie des panneaux, du papier et de la cellulose. Ce même effet se retrouve pour la demande et les prix des produits connexes de l'industrie de transformation, scieries mais aussi entreprises de seconde transformation (charpente, menuiserie, etc.). L'effet domino à la hausse de la demande et du niveau des prix se poursuit pour les bois de sciage de faible dimension ou valeur, qui peuvent être soit sciés soit convertis en bois de trituration ou en bois d'énergie.

Sur un plan général, la hausse du coût de l'énergie, sa raréfaction et par conséquent l'explosion du coût des transports, réduit l'intérêt de scier des bois dans les zones à faible niveau de salaire et de fait, permet d'envisager une ré-industrialisation de la Suisse, respectivement des pays européens développés dans le domaine de l'industrie du bois. Le projet de pôle technologique dédié au bois ([lire ci-dessous](#)) répond à ces enjeux. Les autres mesures visent davantage la mobilisation de la ressource, l'amélioration de flux, la formation du personnel, la recherche et l'amélioration des conditions-cadre.

Il faut relever que tous les pays voisins et la Communauté européenne soutiennent grassement les développements de l'industrie du bois, à coup de subventions, d'aides, de prêts et de facilitations tant foncières que fiscales. Ceci représente d'autres pistes dont la Suisse pourrait s'inspirer pour atteindre ses objectifs en matière d'emploi, de transport, d'énergie et de protection de l'air.

T. : En tant que président du comité de pilotage d'Aventi-BOIS, pourriez-vous décrire la société ainsi que le projet pour un lignopôle à Avenches ?

Y. C. : Une réflexion mûrie concernant l'écoulement du bois, principale matière première de notre pays, a amené des personnalités des milieux de la forêt et du bois à concevoir un projet idéal. Il s'agit de rassembler, sur un site favorable de l'ordre de 18 ha, les diverses unités liées à la première transformation du bois feuillu, issu de la production forestière de la Suisse occidentale (parc à grumes et scierie(s) industrielle(s)); d'offrir une structure technique de recherche et de développement liée à la transformation, à l'écoulement et à la valorisation du bois; de proposer les services de conditionnement des bois sciés, soit les opérations de séchage, d'étuvage, de rabotage, d'emballage et de « conteneurisation ». Cette structure devrait favoriser l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur l'ensemble de la chaîne du bois. Elle doit également permettre de faciliter la traçabilité des grumes et des produits sciés. Ce projet peut se réaliser par étapes successives et le but de notre association est d'assurer la réservation des terrains et de réunir les investisseurs.

T. : Que pensez-vous de la politique forestière de la Confédération? Qu'est-ce qui est bien? Qu'est-ce qui fait défaut?

Y. C. : La législation actuelle permet un assouplissement des contraintes du propriétaire forestier et suffit à accompagner les réformes et améliorations requises sur le plan forestier. Elle devrait permettre la création d'une AOC pour le bois et les produits qui en sont fabriqués. Nous souhaitons également un élargissement des crédits d'investissement aux scieries, ainsi qu'un encouragement du bois dans la construction.

Il faut relever que les dispositions des législations « latérales » à la forêt sont et restent très contraignantes. Une hypothétique « libéralisation » de la seule loi forestière ne suffit pas et de loin à redonner au propriétaire ou à l'exploitant forestier les libertés dont ses concurrents bénéficient dans les pays voisins, du Nord de l'Europe sans parler du reste du monde. Le démantèlement des dispositions de protection dont bénéficie à ce jour la forêt suisse représente une sérieuse menace pour la qualité de la gestion du patrimoine boisé national. A cet égard, le succès de l'initiative « Sauver la forêt suisse » souligne très clairement l'attachement que la population voue à ses forêts.

T. : Quel est votre avis sur la révision de la loi sur les forêts?

Y. C. : Le projet actuel du Conseil Fédéral ne nous convient pas: il introduit une « réglementarite » supplémentaire et exagérée. Et procède d'un désengagement complet de la Confédération des secteurs autres que la sécurité et la biodiversité. Il introduit des fonctions prioritaires de la forêt au détriment de la multifonctionnalité.

T. : Qu'en est-il de bois²¹, le programme d'encouragement de l'Office fédéral de l'environnement?

Y. C. : Il s'agit d'encourager les propriétaires privés à mieux exploiter leur patrimoine. Le moment est favorable et ce programme devrait s'avérer efficace. Par ailleurs, une contribution volontaire obligatoire doit être introduite auprès de l'ensemble de la filière bois pour financer les actions de développement, de recherche et de formation. Elle remplacerait le Fonds du Bois et devrait améliorer la transparence des structures actuelles de décision.

Yves Christen, ing. civil EPFZ
AventiBOIS c/o Planair SA
Crêt 108a CH – 2314 la Sagne

Propos recueillis par Anna Hohler